



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 23 janvier 2025 à 18h15, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**2025-01-23-6819 Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025 à 19 h 14.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**2025-01-23-6820 Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 23 janvier 2025 tel que présenté mais avec le report du sujet suivant :

H : Autorisation – Signature de l'acte de servitude pour une conduite d'aqueduc

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025, à 18 h 15 tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;

- C) Confirmation du dépôt et de la transmission du rapport financier 2021 au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- D) Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier 2022;
- E) Adoption - Règlement no. 981-2025 établissant les taux de taxation pour l’exercice financier 2025;
- F) Autorisation – Signature de l’entente de travaux d’aqueduc et d’égout – rue Commerciale F.-Cleyn (9408-5206 Québec Inc.);
- G) Autorisation – Signature acte de cession pour fins d’utilité publique – rue Commercial F.-Cleyn (9408-5206 Québec Inc.);
- H) Autorisation – Signature de l’acte de servitude pour une conduite d’aqueduc;
- I) Autorisation - Octroi de contrat à Tetra Tech – Plans, devis demande MELCCFP-Travaux de prolongement des égouts et conduites d’eau- Projet Highland Phase 1;
- J) Autorisation - Octroi de contrat à Tetra Tech – Plans et devis -Travaux de construction de la nouvelle rue commerciale – F-Cleyn
- K) Autorisation - Octroi de contrat à Tetra Tech –Travaux relatifs à la traverse d’une conduite d’aqueduc sous la voie ferrée – F-Cleyn;
- L) Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des matières compostables pour l’année 2025;
- M) Période de questions;
- N) Levée de la séance.

Confirmation du dépôt et de la transmission du rapport financier 2021 au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

Le rapport financier 2021 a été déposé le 1^{er} février 2024 et des mentions aux notes ont été modifiées, soit aux pages S11, notes 4, 10 et 20 c) et d).

Suivant les modifications, la trésorière, madame Johanne Hébert, confirme que le rapport financier 2021 a été retransmis au ministère des Affaires municipales sur le portail PERFORM.

Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier 2022

Conformément à l’article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Johanne Hébert, dépose le rapport financier consolidé de la Ville de Huntingdon pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 et le rapport du vérificateur externe préparé par la société BCGO S.E.N.C.R.L.

La trésorière présente un sommaire des résultats de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Adoption du Règlement no. 981-2025 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2025

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025;

Considérant que le projet de règlement 981-2025 a été présenté et déposé par le conseiller Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

25-01-23-6821

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement 981-2025 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2025.

Adopté

Autorisation – Signature de l'entente de travaux d'aqueduc et d'égout – Rue Commerciale F.-Cleyn (9408-5206 Québec Inc.)

Considérant que la compagnie 9408-5206 Québec Inc, représentée par monsieur Stéphane Lasselle, président et monsieur Éric Davignon, vice-président, souhaite développer un projet commercial sur les lots 6 659 012 (ancien 6 623 407), 6 659 011 (ancien 6 623 408) et 6 623 409 et de fixer les conditions des parties quant à ce projet de développement;

Considérant que les travaux seront exécutés par la Ville et seront financés au comptant par les parties ;

Considérant que la Ville a adopté le règlement numéro 579-97, règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions de ce règlement.

25-01-23-6822

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux municipaux d'aqueduc et d'égout sur du projet commercial – rue F.-Cleyn avec la compagnie 9408-5206 Québec Inc.

Adopté

Signature acte de cession pour fins d'utilité publique de la rue commerciale F.-Cleyne entre 9408-5206 Québec Inc. et la Ville de Huntingdon

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur du projet commercial 9408-5206 Québec Inc.;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.3.1 du Règlement de lotissement no 514, le propriétaire est tenu de céder gratuitement à la Ville par un acte notarié, le lot 6 659 012 (*rue*) et le lot 6 623 403 (*bassin*);

Considérant qu'à cet effet, la compagnie 9408-5206 Québec inc. doit céder à la Ville de Huntingdon tous ses droits, titres et intérêts qu'elle possède sur les lots 6 659 012 et 6 623 403 dont la désignation est la suivante :

Les lots connus et désignés comme étant les lots numéro **6 659 012 et 6 623 403** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon.

25-01-23-6823

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la cession à titre gratuit du lot 6 659 012 et du lot 6 623 403 décrit dans le préambule.

Que les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement et tous autres frais inhérents à la cession soient à la charge du promoteur 9408-5206 Québec Inc.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de cession et tout autre document à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat à Tetra Tech – Plans, devis demande MELCCFP-Travaux de prolongement des égouts et conduites d'eau- Projet Highland Phase 1

Considérant l'offre de services professionnels no. 49784TTA (10OSV) présentée par la firme Tetra Tech pour la préparation des plans et devis des infrastructures municipales, des documents de soumission ainsi que la préparation de la demande d'autorisation au MELCCFP pour la phase 1 du Projet Highland ci-après décrite:

- **Phase 1 :** Réaliser la rue collectrice sur une distance d'environ 300 mètres, réaliser la rue locale sur une distance d'environ 95 mètres ainsi que le bassin de rétention numéro 1.

Considérant que l'offre de services professionnels inclut la préparation d'une estimation de coûts de travaux et d'un plan du bassin de taxation pour le règlement d'emprunt.

Considérant que l'offre de services présentée par la firme Tetra Tech est d'un montant de 53 500 \$, plus les taxes applicables.

25-01-23-6824

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Tetra Tech pour un montant de 53 500 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 58 836,62 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente du renflouement de cette dépense suivant l'approbation du règlement d'emprunt qui sera prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat à Tetra Tech – Plans, devis et préparation des documents de l'appel d'offres pour la construction d'une rue commerciale secteur F.- Cleyn

Considérant l'offre de services professionnels no. 41953TTG (10OSV) présentée par la firme Tetra Tech pour la préparation des plans et devis des infrastructures municipales ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux de construction d'une nouvelle rue commerciale d'environ 130 mètres dans le secteur F.-Cleyn.

Considérant que l'offre de services professionnels inclut la préparation d'une estimation du coût de travaux et d'un plan du bassin de taxation pour le règlement d'emprunt.

Considérant que l'offre de service présentée par la firme Tetra Tech est d'un montant de 24 300 \$, plus les taxes applicables.

25-01-23-6825

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Tetra Tech pour un montant de 24 300 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 25 511,97 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente du renflouement de cette dépense suivant l'approbation du règlement d'emprunt qui sera prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat à Tetra Tech – Documents d'appel d'offres pour la traverse d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée rue F-Cleyn

Considérant l'offre de services professionnels no. 41953TTD (10OSV) présentée par la firme Tetra Tech pour la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la traverse d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée sur la rue F.- Cleyn.

Considérant que l'offre de service présentée par la firme Tetra Tech est d'un montant de 4 700 \$ incluant toutes les dépenses, mais excluant les travaux.

25-01-23-6826

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Tetra Tech pour un montant de 4 700 \$.

Que la dépense de 4 934.41 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des matières compostables pour l'année 2025

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des matières compostables pour l'année 2025;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 31 748.40 \$, excluant les taxes applicables, soit:

	Description	Unité	Prix unitaire	Prix
1	Collecte et transport	15	1 494.54 \$	22 418.10 \$
2	Collecte et transport Période de dégel	3	3 110.10 \$	9 330.30 \$
Sous total				31 748.40 \$
TPS (5 %)				1 587.42 \$
TVQ (9,975%)				3 166.90 \$
Grand total				36 502.72 \$

25-01-23-6827

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des matières compostables pour l'année 2025 à Transport Rolland Chaperon Inc., au montant de 31 748.40 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de la collecte et du transport des matières compostables pour l'année 2025.

Que la dépense de 33 331.85 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-452-35-446.

Que la résolution no. 25-01-13-6792 adoptée à la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit abrogée.

Adopté

Période de questions

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-01-23-6828

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 10.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière